



**CONSEIL COMMUNAL
DE VILLARS-LE-TERROIR**

**Procès-verbal n° 3 de la séance
du Conseil communal du 23 avril 2012**

Monsieur le Président salue l'assemblée et, en préambule, informe les Conseillères et Conseillers que pour faciliter le travail de retranscription de la séance par le Secrétaire et uniquement pour cet usage, il serait souhaitable que les débats soient enregistrés. Il demande si quelqu'un a une objection. En l'absence de toute remarque, il est admis que les séances seront désormais enregistrées.

Le Président ouvre l'ordre du jour et fait procéder au point 1, soit à l'appel.

Le Président excuse :

- Sébastien Pittet
- Maria Rey

Le quorum étant atteint, l'assemblée ayant été convoquée dans le respect de l'article 48 du règlement du Conseil communal, le Président déclare la séance ouverte.

Point 2 de l'ordre du jour : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil communal du 31 octobre 2011.

Le Président rappelle que la lecture du procès-verbal est faite uniquement si l'assemblée le demande.

Le Président ouvre la discussion.

La parole est donnée à Mme le Syndic qui remercie le Secrétaire et formule les remarques suivantes:

Le paragraphe

« Madame le Syndic invite le conseil à accepter ce taux d'imposition. Elle souligne encore qu'il s'agit d'une opération blanche pour le contribuable, si ce n'est la diminution d'un pourcent due aux bons résultats financiers du canton, notamment aux 500 millions provenant de la RPLP (péréquation entre les cantons et la Confédération). »

Est corrigé comme suit :

Madame le Syndic invite le conseil à accepter ce taux d'imposition. Elle souligne encore qu'il s'agit d'une opération blanche pour le contribuable, si ce n'est la diminution d'un **point** due aux bons résultats financiers du canton, notamment aux 500 millions provenant de la **RPT (Péréquation financière fédérale)**.

Le paragraphe

Madame le Syndic réexplique le principe de la balance de points d'impôts entre commune et canton et souligne qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôt, seulement une augmentation des charges pour la commune due à la péréquation.

Est corrigé comme suit :

Madame le Syndic réexplique le principe de la **bascule** de points d'impôts entre commune et canton et souligne qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôt, seulement une augmentation des charges pour la commune due à la péréquation.

Le paragraphe

La parole est donnée à Madame le Syndic qui indique que, de son expérience, ce budget n'a jamais été utilisé. Il pourrait être engagé lors de l'acquisition d'un objet immobilier où, pour se garantir l'achat, des arrhes à hauteur de 30'000 CHF devraient être versées.

Est corrigé comme suit :

La parole est donnée à Madame le Syndic qui indique que, de son expérience, ce budget n'a jamais été utilisé. Il pourrait être engagé lors de l'acquisition d'un objet immobilier où, pour **s'en** garantir l'achat, des arrhes à hauteur de 30'000 CHF **devant** être versées.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques concernant le PV du Conseil communal du 31 octobre 2011. Il n'y a plus de questions, et le Président clôt le point et remercie également le Secrétaire.

Point 3 de l'ordre du jour : Préavis n° 01/2012 Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 570'000.00 pour la réalisation de l'aménagement de la place sise à côté de l'église, ci-après « La Place ».

Le Président demande au rapporteur de la commission ad-hoc, Monsieur François Dutoit, de donner lecture de son rapport.

Le Président remercie la commission et son rapporteur pour leur travail et demande au rapporteur de la Commission des Finances, Monsieur Gilles Cherbuin, de donner lecture de son rapport.

Le Président remercie la Commission et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole est donnée à Madame le Syndic qui remercie les rapporteurs des deux commissions. Elle souligne que la Municipalité, la Commune et les habitants de Villars-le-Terroir peuvent maintenant s'offrir une place du village, tous les investissements imposés par les obligations légales ayant été effectués.

Elle revient sur le rapport de la commission ad-hoc, plus précisément sur l'opposition de l'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées), qui étudie attentivement tous les projets où l'accès est public. L'association a demandé à ce qu'un banc soit placé sur la partie en gorrhe du Beaujolais, de même que l'accès au banc à l'ombre dans la partie herbeuse soit possible pour les personnes en chaise roulante ainsi qu'à celles qui ont besoin d'un déambulateur. De plus, elle a également souhaité que les bancs soient munis d'accoudoirs pour en faciliter l'usage par des personnes ayant des difficultés à se déplacer. La Municipalité a souscrit favorablement à ces demandes avec l'aval du bureau d'architecte.

En ce qui concerne les coûts, le projet est dans l'enveloppe budgétaire discutée il y a deux ans et la soumission des travaux de gros-œuvre, dont le montant avoisine les 370'000 francs a été effectuée, les documents étant à la disposition de la Commission des Finances.

La future place sera piétonne et toute circulation ou stationnement sera strictement interdit. La Côte à Commis sera soit placée en « zone de rencontres », soit interdite à la circulation.

La Municipalité proposera un préavis et fera nommer une commission pour trouver un nom pour la future place sise à côté de l'Eglise.

Madame le Syndic remercie la Commission des Finance et apprécie le fait que les 66'000 francs des frais d'étude, acceptés en 2010, et le montant de 347'000 francs provenant de la vente des actions de la Romande Energie aient été cités.

Madame Nicole Buchwalder demande ce qu'il va advenir des places de parc, notamment celles qui étaient proches de l'Eglise et où se parqueront les gens lors de manifestations. Monsieur François Dutoit lui répond qu'il n'y a pas de changement et que les bordures de trottoirs biseautées permettent aux véhicules de se garer sans difficultés. Madame le Syndic précise également que l'AVACAH n'a pas formulé d'opposition concernant les emplacements de stationnement.

Monsieur David Henrioux demande quel sera le montant exact à emprunter. Madame le Syndic explique comment l'argent de la vente des actions de la Romande Energie a été dépensé pour la mise en séparé et comment la trésorerie est gérée.

Monsieur Jean-Josef Pittet propose la création de deux places de stationnement pour les handicapés et est relayé par Monsieur Pascal Mettraux. Madame le Syndic répond que cela peut être envisagé.

Monsieur François Dutoit lui répond que la zone de l'Eglise est une zone privée publique et relève qu'il n'y a pas de servitudes, qu'il est inutile de dépenser 570'000 francs pour ensuite tolérer du trafic. Il demande également à la Municipalité d'expliquer clairement comment la place sera financée.

Madame le Syndic passe la parole à Madame la Boursière qui explique qu'elle souhaite payer les 347'000 francs avec les liquidités disponibles et emprunter le reste. Monsieur François Dutoit demande si cet argent est disponible et peut être utilisé pour la place ou si cet argent peut avoir été dépensé entretemps. Madame le Syndic confirme que cet argent est réservé à cet usage, qu'il provient d'impôts fonciers et ne sera pas attribué à d'autres tâches.

Monsieur Werner Reist demande quand vont commencer les travaux et quand ils vont finir. Madame le Syndic rappelle qu'une décision est soumise à un délai référendaire de 30 jours, mais que les travaux devraient commencer en juin et se terminer avant la fin de l'année.

Monsieur Jean-Josef Pittet demande si le village sera en travaux durant la fête de la Jeunesse. Madame le Syndic rappelle que le village a été en chantier durant des années et que la fête se déroulera essentiellement dans la région de la grande salle.

Monsieur Philippe Benoit demande quel seront les coûts d'entretien et s'ils ont été planifiés. Madame le Syndic répond que le gorrhe du Beaujolais est d'un entretien facile, qu'il faudra tondre le gazon et balayer la partie en béton, mais qu'il n'est pas prévu d'augmenter le personnel communal à cet effet.

Monsieur Alain Herminjard informe l'assemblée qu'il a entendu qu'il y aurait des problèmes sur Genève avec l'entretien d'une place en gorrhe du Beaujolais. Madame le Syndic communique qu'elle a eu l'occasion à de multiples reprises de rencontrer des administrations, y compris en France, et qu'aucune n'a fait état de problèmes.

Monsieur Florin Zehnder demande s'il y aura un dépassement possible du budget. Madame le Syndic confirme qu'il n'y aura pas de dépassement, le génie-civil étant soumissionné et le reste est budgété avec une relative marge. Madame le Syndic confirme que les prix des différents aménagements, arbres, éclairage, bancs, ... sont connus et doivent rester dans le budget. Monsieur Zehnder relève également que les honoraires du bureau d'architecture sont prohibitifs.

Madame le Syndic en convient et rappelle que la méthode employée pour élaborer le projet, en collaboration avec ECAL, a fait grimper les prix.

Monsieur Pascal Mettraux donne son avis sur les bornes et souhaite qu'il y en ait plus, qu'il faudrait physiquement empêcher le passage à travers la place.

Monsieur François Dutoit lui répond que cette question a été évoquée en commission et que des alternatives, telles la fermeture de la Côte à Commis ou l'ajout de pots de fleurs, pourraient être envisagées.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion, rappelle les conclusions et passe au vote.

Le préavis n° 01/2012 concernant la demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 570'000.00 pour la réalisation de l'aménagement de la place sise à côté de l'église est accepté à l'unanimité moins trois abstentions.

Point 4 de l'ordre du jour : Préavis n° 02/2012 concernant la révision des statuts de l'Association intercommunale d'amenée d'eau Echallens et environs (A.I.A.E.).

Le Président demande au rapporteur de la commission ad-hoc, Monsieur Christophe Bürgin, de donner lecture de son rapport.

Le Président remercie la commission et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion.

La parole est donnée à Madame le Syndic qui remercie le rapporteur et la commission ad-hoc et détaille les raisons qui ont conduit à la rédaction de cet article 16. Elle rappelle également que toutes les communes doivent ratifier les statuts et que la moindre modification entrainerait une nouvelle soumission du texte auprès de toutes les autres communes membres. Elle ajoute que nous n'avons pas de réelle marge de manœuvre.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion, rappelle les conclusions et passe au vote.

Le préavis n° 02/2012 concernant la révision des statuts de l'Association intercommunale d'amenée d'eau Echallens et environs (A.I.A.E.) est accepté à l'unanimité moins trois abstentions.

Point 5 de l'ordre du jour : Communications de la Municipalité.

Le Président passe la parole à Madame le Syndic qui aborde la question du projet de fusion en s'excusant pour l'envoi tardif du courrier aux Conseillers Communaux et explique comment le projet de fusion a débuté. Ce projet sera soumis à l'étude du Conseil lors d'une prochaine séance.

Elle communique aussi que Lidl a abandonné l'idée d'ouvrir un magasin dans la commune.

Point 6 de l'ordre du jour : Divers et propositions individuelles.

Le Bureau du Conseil communal n'a reçu ni divers ni proposition écrite, le Président ouvre néanmoins la discussion.

Monsieur Florin Zehnder rappelle la difficulté de se rendre à Echallens à pied, et que l'aménagement d'un cheminement piétonnier était lié au projet Lidl.

Madame le Syndic nous informe que la Municipalité n'a pas de projet pour cette liaison.

Monsieur Pascal Mettraux informe qu'un chemin existe sur le côté « Alpes » de la route cantonale et qu'il suffit de traverser la route cantonale. Il suggère également de fermer le chemin bétonné pour limiter le trafic et les risques.

Madame le Syndic souligne qu'il paraît difficile de fermer la route alors que nous venons d'autoriser les cars postaux à l'emprunter.

Monsieur Christophe Bürgin demande quelles seront les implications de la construction des quatorze villas sur l'accès à la route cantonale. Madame le Syndic rappelle que les entreprises sont responsables de ne pas perturber la circulation.

Monsieur Pascal Mettraux évoque la création de giratoires sur la route cantonale au nord et au sud pour y limiter la vitesse de circulation.

Plusieurs Conseillers souhaitent connaître les dates des prochains conseils. Madame le Syndic s'engage à fournir les dates dès que possible.

Monsieur Florin Zehnder demande quand la date de la prochaine séance de la Commission de gestion sera communiquée. Madame le Syndic s'engage à fournir une date le soir même.

Madame Silvia Belmont demande s'il est possible de subventionner une partie des frais de crémation des habitants de la commune.

Monsieur Jean-Josef Pittet souhaite que les commissions soient convoquées en dehors des vacances scolaires.

Monsieur François Dutoit aborde le sujet des déchets et souhaite que le système choisi soit celui d'Echallens. Madame le Syndic communique qu'Echallens fait partie d'un projet pilote avec Valorsa et que nous ne souhaitons pas réinventer la roue. Monsieur Florin Zehnder pense que la taxe au sac n'est pas une bonne idée. Madame le Syndic souligne que la taxe au sac est la meilleure solution pour inciter les citoyens au tri des déchets.

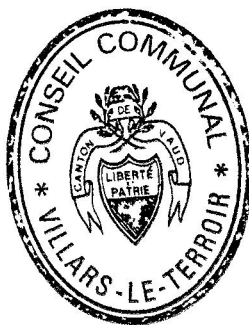
Monsieur Pascal Mettraux exprime ses doutes quant à la fusion et souligne le bon travail des Municipalités durant les quarante dernières années. Il affirme que la fusion fera augmenter nos impôts puisque la Commune est bien équipée.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt le point 6, remercie les membres du Conseil Communal, le Secrétaire du Conseil, Madame le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la Boursière et clôt la séance du Conseil communal.


Le Président



Theodor Mamaïs



Le Secrétaire



Ludovic Schopfer